



## **Compte-rendu de la réunion du 21 septembre 2018 des OS avec Thierry Coquil, le Directeur des Affaires Maritimes (DAM) :**

Une réunion présidée par Thierry Coquil, Directeur des Affaires Maritimes (DAM) s'est déroulée le 21 septembre 2018 en présence des organisations syndicales (UNSA - CGT - FO - CFDT - FSU).

L'UNSA développement durable était représentée par Patrice Beaulieu (DDTM 35) , Pascal Brantonne (DIRM MEMN), Loïc Moyaux (DDTM 17) et Marc David (DGITM)

### **Ordres du jour :**

---

#### **Ordre du jour de la 1ère réunion – 10h30 - 12h30**

1• Chantier 4 relatif à la modernisation du DCS

---

#### **Ordre du jour de la 2ème réunion – 13h30 - 15h30**

2• Point d'étape « Affaires maritimes 2022 »

3• Chantier 9 relatif à l'ENSAM

4• Chantier 7 relatif au guichet unique marins, navires et armements

### **Point 1:**

#### **- Chantier 4 relatif à la modernisation du DCS (Dispositif de contrôle et de surveillance) :**

La DAM indique qu'elle ne peut augmenter les moyens humains affectés au DCS.

L'objectif d'AM 2022 est de pouvoir épargner le DCS en termes de réductions d'effectifs.

La DAM a la volonté de positionner un nouveau patrouilleur en Méditerranée. Cette opération ne pourra toutefois se faire qu'à moyens constants, en supprimant deux vedettes régionales (VRS), la Mauve et la Gabian.

Pour armer ce nouveau Patrouilleur, 17 ETP de personnels embarqués devront rejoindre la Méditerranée.

Pour le directeur des Affaires Maritimes, ce sont la direction des pêches maritimes et de l'Aquaculture (DPMA) et la direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) qui sont les donneurs d'ordres en matière de contrôles. La DPMA et la DEB devront donc indiquer comment elles souhaitent voir les moyens nautiques répartis sur le littoral, afin d'atteindre les objectifs de contrôles. La DPMA a indiqué une augmentation du nombre de contrôles à hauteur de 20%.

Il indique également que, même si l'organisation territoriale de l'Etat en région ne sera dévoilée qu'en fin d'année, conformément à la circulaire du Premier Ministre du 24 juillet 2018, il ne souhaite pas que les ULAM soient rattachées aux DIRM.

Aucun changement ne devrait se produire en ce qui concerne les DIRM et les DDTM au niveau des organisations fonctionnelles.

**Observation :** L'UNSA est favorable à l'acquisition d'un patrouilleur en Méditerranée en remplacement de la vedette régionale La Mauve et est opposée à la suppression d'une deuxième vedette régionale (VRS Armoise ou Gabian)



**- Point 2 :**

**Chantier N°9 relatif au transfert de l'ENSAM de Nantes au Havre :**

Dans le cadre d'AM 2022, l'ENSAM (Ecole Nationale de sécurité et d'administration de la mer) doit être transférée de Nantes au Havre dans les locaux de l'ENSM (école nationale supérieure maritime). Cette opération devrait s'effectuer à la rentrée 2020 ou 2021.

Pour le directeur de l'ENSAM, à travers cette opération, il est aussi question de mieux répondre aux besoins des agents du service public, des administrations de l'État et de l'administration territoriale. Il souhaite également développer son offre de formation à l'international.

Cette opération concernera 17 agents (50 % de fonctionnaires civils et 50 % d'Administrateurs des Affaires maritimes à statut militaire)

**Nota :** les autres points n'ont pas été abordés ou très succinctement.

**La numérotation des chantiers est celle du projet AM 2022**

**Pour l'UNSA , le Directeur des Affaires Maritimes ne paraît pas être maître du destin de l'Administration de la Mer à ce jour . En effet , trop d'incertitudes demeurent sur de très nombreux points . L'UNSA espère que lors de la prochaine réunion ,prévue le 20 novembre 2018, des réponses claires et précises pourront être apportées aux représentants des personnels.**